

Déterminer la compétence voulue pour remplir un poste ne prend pas de temps, car le personnel de l'auditeur général fait partie de tous les jurys d'examen et il compte des spécialistes capables d'évaluer la compétence d'un homme.

En outre, nous avons entrepris une campagne publicitaire intensive, y compris l'insertion dans les journaux locaux des avis de concours destinés à combler les postes vacants parmi le personnel de l'auditeur général.

En 1963, à la demande de l'auditeur général, on a adopté les nouvelles méthodes suivantes qui font maintenant partie des moyens de recrutement et de sélection de tous les candidats aux postes de son bureau. Il désirait que les candidats soient munis de certificats de références de leurs précédents employeurs et que ces certificats lui soient soumis pour approbation; il désirait que la Gendarmerie royale vérifie le nom de chaque candidat agréé. Beaucoup de ces procédés prennent du temps et, dans certains cas, entraînent d'autres retards. Nous avons fait remarquer cela à l'auditeur général, dans une lettre que nous lui avons adressée le 15 août. Les retards ont encore été aggravés parce que l'auditeur général exige de voir personnellement tous les certificats de références et, par suite, quand il était à l'étranger l'été dernier, nombre de ces références lui ont été personnellement adressées, ce qui a pris un temps considérable. L'auditeur général a refusé d'accepter 11 candidats que le jury, qui comportait des membres de son personnel, avait acceptés. Évidemment, il a le droit de refuser des candidats. La Commission du service civil n'a pas pour attitude d'engager des gens dont les ministères ne veulent pas ou qui ne font pas l'affaire, professionnellement.

Le 1<sup>er</sup> octobre, l'effectif autorisé du Bureau de l'auditeur général était de 169 personnes, par suite du blocage, et il y avait sept postes vacants. Le 7 octobre, la Commission du service civil recevait une copie d'une lettre du Conseil du Trésor, datée du 3 octobre, qui avisait la Commission que le Conseil avait débloqué le nombre total de postes nécessaires au Bureau de l'auditeur général, à partir du 13 juillet 1963. Évidemment, nous ne pouvons revenir à cete date pour rattraper le retard découlant de ce que la lettre ne nous est arrivée que le 3 octobre. Cela a eu pour conséquence de créer des vacances supplémentaires par suite des postes précédemment bloqués qu'il était impossible de remplir immédiatement.

Les bureaux régionaux de l'auditeur général à Halifax, Toronto, Winnipeg et Vancouver ont été complétés grâce aux concours ouverts par la Commission du service civil depuis le 30 janvier. Le bureau d'Edmonton n'a été ouvert que récemment et un concours est en train. La demande est parvenue le 8 octobre. Le bureau de Montréal maintient un concours permanent pour remplir deux postes. Deux candidats possèdent les titres suffisants et accepteront sans doute ces postes; nous attendons l'accord de l'auditeur général. Un poste supplémentaire à Montréal va être comblé par une promotion dans le service. La principale difficulté a été de trouver un candidat pour le poste du bureau principal.

Depuis la dernière réunion du Comité des comptes publics, date à laquelle j'ai commencé à m'occuper de ce problème, la Commission du service civil a adressé 30 candidats ayant les titres voulues à l'auditeur général. Sur ce chiffre, l'auditeur général en a nommé 19 et refusé 11 pour compétence insuffisante. Au cours de la même période, 11 vérificateurs ont donné leur démission. A l'heure actuelle, 17 postes sont vacants parce que, ainsi que je l'ai mentionné, le gel des effectifs du Bureau de l'auditeur général a été supprimé ce mois-ci. La Commission du service civil est présentement en possession de 100 autres demandes d'emplois qu'un jury d'examen examinera le 18 novembre; nous espérons ainsi combler les vacances.